

## 2.1 Homicides commis en France entre 2016 et 2020

Le nombre de victimes d'**homicide** enregistrées par les services de police et de gendarmerie de 2016 à 2020 est resté relativement stable, entre 900 et 1 000 homicides par an.

Les services de sécurité caractérisent historiquement certaines circonstances des homicides commis : les homicides inhérents à des actes terroristes (113 victimes sur la période 2016-2020, soit 2 % des victimes d'homicide), ceux commis à l'occasion d'un vol (3 %), ceux en lien avec un **règlement de compte** (9 %) ► **figure 1**. Sur la même période, en dehors de ces circonstances, 30 % des homicides ont lieu dans le cadre intrafamilial, la moitié étant des **homicides conjugaux**. Les homicides intentionnels sur mineurs de moins de 15 ans sont 2,2 fois plus souvent commis par un membre de la famille (66 % des cas) ► **figure 2**.

Tous types d'homicides confondus, 67 % des victimes sont des hommes et 38 % ont entre 20 et 39 ans. ► **figure 3**. Avec un taux de 2,0 victimes pour 100 000 habitants, les hommes sont deux fois plus touchés que les femmes (0,9 pour 100 000). Ce taux est très variable selon l'âge : avant 20 ans et après 60 ans, les hommes sont moins exposés (autour de 1 pour 100 000) ; le taux atteint son maximum lorsqu'ils ont entre 20 et 29 ans (4,1) puis baisse avec l'âge. Pour les femmes, le taux est relativement stable selon l'âge (autour de 1 pour 100 000 habitants), il est cependant plus faible pour les 10-19 ans (0,4) et plus élevé chez les octogénaires (1,5).

Les profils des victimes varient fortement selon les types d'homicides. Ainsi, les règlements de compte concernent principalement les hommes

(97 % des victimes) et les jeunes adultes (près de la moitié ont entre 20 et 30 ans), tandis que 66 % des victimes d'homicides intrafamiliaux sont des femmes et 22 % des enfants de moins de 10 ans, 14 % des enfants de moins de 2 ans ► **figure 4**. Pour les femmes de 20 ans ou plus, il s'agit le plus souvent d'homicides conjugaux (79 % des cas).

La tentative d'homicide est un crime sanctionné par la justice au même niveau que l'homicide. En 2019, les parquets ont enregistré 2 850 affaires d'homicides ou de tentatives d'homicide, contre 2 300 en 2016, soit une hausse de 23 %. Le nombre d'auteurs ayant fait l'objet d'une décision d'orientation à la suite d'un homicide ou d'une tentative d'homicide est quant à lui passé de 2 900 en 2016 à 4 200 en 2019. La grande majorité de ces auteurs sont poursuivis devant le juge d'instruction, ou devant le juge des enfants lorsque l'auteur est mineur. À l'issue de l'instruction, 70 % des **auteurs poursuivis** pour homicide ou tentative d'homicide sont renvoyés devant une juridiction de jugement, les autres faisant l'objet d'un non-lieu. Cependant en moyenne, pour près de 30% des auteurs ayant fait l'objet d'une **ordonnance de règlement** dans une affaire qualifiée à l'orientation d'homicide ou de tentative d'homicide, le juge d'instruction a **requalifié** la nature d'affaire, notamment en « violences volontaires ». Ainsi, sous l'effet conjugué de la requalification de l'infraction et de la durée des procédures d'instruction, le nombre d'auteurs faisant l'objet d'une ordonnance de règlement dans le cadre d'un homicide n'est plus que de 1 400 en 2019, dont 1 000 seront jugés, la part des requalifications étant passée de 26 % en 2016 à 31 % en 2019. ●

### Avertissement

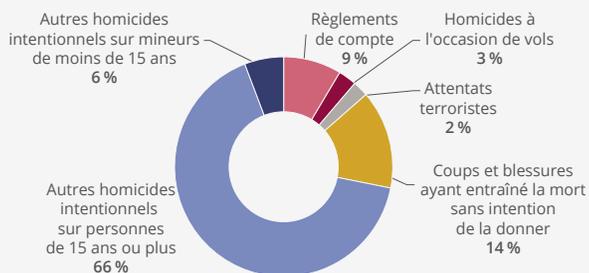
Publiée régulièrement par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), la statistique du nombre d'homicides fait l'objet de contrôles qualité poussés qui permettent progressivement de la fiabiliser. Certains enrichissements sont disponibles depuis 2016, en particulier la distinction du contexte intrafamilial. À ce stade, les données sur les tentatives d'homicide enregistrées par les services de sécurité ne sont pas fiabilisées, en raison de leur forte porosité avec les coups et blessures volontaires. Des travaux méthodologiques sont en cours pour y remédier.

Chaque année, la Délégation aux victimes du ministère de l'intérieur (DAV) réalise une « enquête nationale sur les morts violentes au sein du couple », avec l'appui du SSMSI désormais. Ces données tiennent compte des requalifications des faits et des informations connues après enquête, ce qui induit des décalages temporels entre le nombre de victimes d'homicides conjugaux recensées par cette enquête et ceux produits par le SSMSI.

### ► Définitions

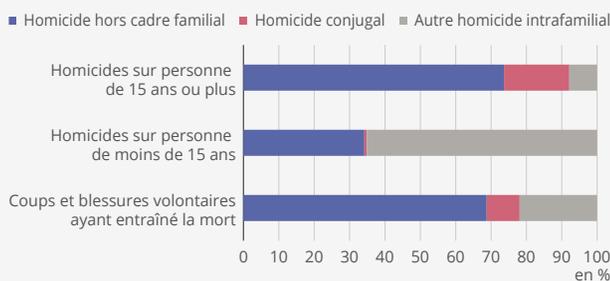
**Homicide, règlement de compte, homicide conjugal, auteur poursuivi, ordonnance de règlement, requalification** : voir *Glossaire*.

### ► 1. Répartition des homicides par type d'homicide caractérisé par les services de sécurité, sur la période 2016-2020



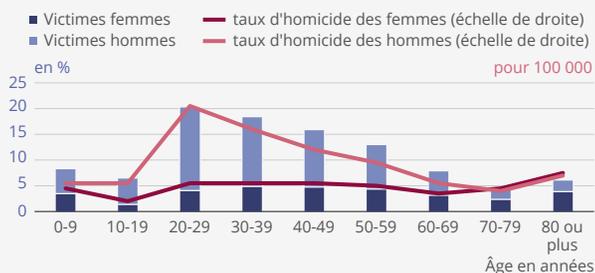
**Champ :** France.  
**Source :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.

### ► 2. Contexte intrafamilial des homicides, sur la période 2016-2020



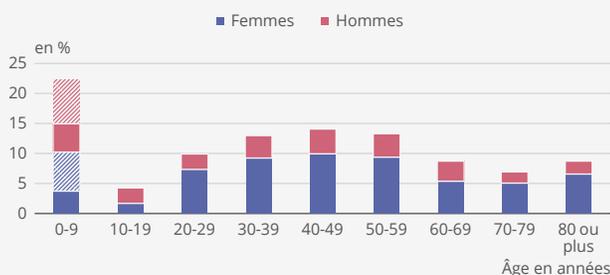
**Note :** les attentats, les règlements de compte et les homicides commis à l'occasion d'un vol ne sont pas pris en compte.  
**Champ :** France, victimes d'homicides, hors attentats, hors règlements de compte et hors homicides à l'occasion d'un vol.  
**Source :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.

### ► 3. Répartition des victimes d'homicide et taux d'homicide par âge et sexe, sur la période 2016-2020



**Champ :** France.  
**Sources :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020 ; Insee, estimations de population.

### ► 4. Répartition des victimes d'homicides intrafamiliaux par âge et sexe, sur la période 2016-2020



**Note :** les parties hachurées dans la tranche d'âge 0-9 ans désignent les moins de 2 ans.  
**Champ :** France, victimes d'homicides intrafamiliaux.  
**Source :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.